Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220405-2022-039-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022

N° 2022-039

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 05 AVRIL 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 30 mars 2022, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, à l'Hôtel de Ville - Salle des Mariages, le 05 Avril à 19 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *30*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI (arrivée au point n° 2022-035), Mme VERTÉ, M. KHUL (pouvoir à Mme KHUL puis arrivé au point n° 2022-035), Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE (pouvoir à Madame LE MOIL puis arrivé au point n° 2022-035), Mme TROUDART, Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF (arrivée au point n° 2022-035), M. LAURENT (parti au point n° 2022-056 puis pouvoir à M. SCAGNI), M. KERAUDREN (parti au point n° 2022-050) M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. FAGUIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : *8*

M. MARAN	qui a donné pouvoir à M. JIAR
M. VALLETON	qui a donné pouvoir à Mme le Maire
M. POURPOINT	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à M. LE MOIL
Mme RIGAL	qui a donné pouvoir à M. KERAUDREN jusqu'au point n° 2022-050

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220405-2022-039-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022

Mme BEN HADJ KHALIFA	qui a donné pouvoir à Mme YOUSSOUF à partir du point n° 2022-035
M. CHIROUSE	qui a donné pouvoir à M. FAGUIER
Mme PHILIPPON-VERMOND	qui a donné pouvoir à Mme ROLAND

Absent : 1

Mme BENHSAINE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : VIE ASSOCIATIVE ET COOPERATION DECENTRALISEE
Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et organismes d'intérêt général pour l'exercice 2022.
Délibération n° 2022-039

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1611-4 et L.2121-29,
Vu la loi DCRA n° 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10,
Vu le Décret n° 2001-455 du 6 juin 2001 et notamment son article 1,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que, compte-tenu des objectifs et des actions, la Commune de Villepinte souhaite poursuivre son soutien aux associations et aux organismes tant en terme de moyens matériels qu'en terme d'attribution de subventions,

Après avis de la Commission Politique de la Ville, Vie associative et citoyenne, Coopération Internationale du 22 mars 2022,
Après avis du Bureau Municipal du 23 mars 2022,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur XOSANAVONGSA,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 2 ABSTENTIONS
PAR 29 VOIX POUR
PAR 7 NON PARTICIPATIONS AU VOTE (M. BEAUDEAU, Mme PERRON, Mme LE MOIL, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, Mme YOUSSOUF, Mme RIGAL).

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220405-2022-039-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022

DECIDE :

ARTICLE 1 : Que les subventions de fonctionnement suivantes soient allouées aux représentants des Groupements, Œuvres, ou Associations désignés ci-dessous :

Associations culturelles – Loisirs

ACBNE	855 €
AFSL (Association Féminine de Sport et de Loisirs)	2 610 €
ALV (Association Lao de Villepinte)	2 200 €
AMH (Association Music'Handicap)	4 465 €
APPROUV	500 €
ASDS (Association Self Défense pour les Seniors)	2 500 €
AUX PETITS PAS	855 €
CARAIBEAN SHOW	2 000 €
CCMV (Centre Culturel Moderne de Villepinte)	10 000 €
DANS LA MAISON	3 000 €
LEYANNA DELISS'	2 000 €
LES PETITS CHANTEURS DE VILLEPINTE	1 880 €
NOS PETITS PASSAGES	500 €
ULRPA (Union Local des Retraités et Personnes Agées)	1 330 €
UNITYX	2 700 €
VILLEPINTE POKER ASSOCIATION	1 000 €

Associations Solidarités et santé

ACUT (Association Courage Ulysse Tonye)	950 €
AMICALE CNL FONTAINE MALLET	800 €
CHATIA	3 000 €
DROIT2VANT	500 €
RESTOS DU CŒUR	2 000 €
SECOURS CATHOLIQUE	1 400 €
SECOURS POPULAIRE	1 400 €
VOIR ENSEMBLE	500 €
SOURIRE ENSEMBLE	500 €
S'UNIR POUR UN SOURIRE	500 €

Associations Solidarité internationales

ACV (Association Cambodgienne de Villepinte)	750 €
DJIDODO LA PATIENCE	600 €
LE RELAIS EDUCATIF	800 €
SOLIDARITE DJEDIGUI-KASSE	500 €

Associations d'Education

GRECEL (Groupe de Recherche et d'Etude pour la Conquête de l'Ecriture et de la Lecture)	1 200 €
UNION LOCALE FCPE	800 €
UNION VILLEPINTOISE DE MICRO INFORMATIQUE	800 €
PREVENTION ROUTIERE	300 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220405-2022-039-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022

Associations de Citoyenneté

ARAC (Association Républicaine des Anciens Combattants)	700 €
UNC (Union Nationale des Combattants)	800 €

Associations sous convention

AIDE A DOMICILE	43 000 €
CEPV	210 000 €
ENSEMBLE VILLE ET MUSIQUE DU MONDE	5 000 €
ISSUE DE SECOURS	20 000 €
MISSION LOCALE	70 000 €
SOS VICTIME	8 700 €

Lignes à part

ASSOCIATION DES DIRECTEURS GENERAUX DES COLLECTIVITES	200 €

Coopératives primaires

LANGEVIN	1 254 €
MARIE LAURENCIN	647 €
SAINT EXUPERY	726 €
VICTOR HUGO I	1 033 €
VICTOR HUGO II	380 €
PASTEUR	1 003 €
CHARLES DE GAULLE	1 304 €
CHARLES PEGUY	733 €
LUCIE AUBRAC	637 €
JEAN MOULIN	726 €
VERT GALANT 1	861 €
VERT GALANT2	970 €
PEPINIERE	330 €

Coopératives Maternelles

WALLON	396 €
LANGEVIN	231 €
MARIE LAURENCIN	333 €
SAINT EXUPERY	416 €
VICTOR HUGO	947 €
PASTEUR	729 €
CHARLEMAGNE	419 €
LES MERISIERS	472 €
FONTAINE MALLET	904 €
VERT GALANT	1 016 €
PEPINIERE	343 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220405-2022-039-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022

Associations sportives non conventionnées

ARTISTES FUTSAL	15 000 €
ASSOCIATION PETANQUE DE VILLEPINTE	350 €
ASSOCIATION PETANQUE HAIE BERTRAND	850 €
ASSOCIATION SPORTIVE POLYVALENTE ET PHYSIQUE DE VILLEPINTE	800 €
BOXING CLUB DE VILLEPINTE	3 500 €
CLUB DE RANDONNEE VILLEPINTE	700 €
CLUB DE YOGA VILLEPINTOIS	500 €
CLUB SPORTIF DE CYCLOTOURISME DE VILLEPINTE	2 600 €
CLUB SPORTIF DE ROLLER VILLEPINTE	900 €
FOOTBALL FEMININ DE VILLEPINTE	15 000 €
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE DE VILLEPINTE	4 100 €
GYM VOLONTAIRE	3 200 €
LES PLONGEURS DE CEZEMBRE	2 000 €
SPORT ET LOISIRS DE VILLEPINTE	11 000 €
TERRES DE FRANCE RUGBY	6 000 €
TWIRLING CLUB DE VILLEPINTE	11 000 €
UNION SPORTIVE CULTURELLE ET OLYMPIQUE DE VILLEPINTE	7 000 €
VILLEPINTE CLUB OMNISPORTS ET ARTS MARTIAUX	2 000 €
VILLEPINTE MARATHON ATHLETISME	12 500 €
VILLEPINTE TRIATHLON	1 000 €

Associations sportives conventionnées

*Nota Bene : **Les subventions pour les Associations sportives conventionnées sont des subventions de fonctionnement hors mise à disposition de personnel. Les mises à disposition de personnels feront donc l'objet d'un vote spécifique de subventions en fin d'année civile.*

ACTIVITES NAUTIQUES DE VILLEPINTE**	73 200 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE VILLEPINTE**	26 000 €
BASKET CLUB DE VILLEPINTE	25 000 €
CERCLE D'ECHECS DE VILLEPINTE	18 000 €
CLUB SPORTIF DE VILLEPINTE GYMNASTIQUE	81 000 €
DIABLES ROUGES	35 000 €
FAUCON GYM BOXING**	13 000 €
FOOTBALL CLUB DE VILLEPINTE	50 000 €
KARATE CLUB OMNISPORTS DE VILLEPINTE	99 000 €
LES FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE**	55 000 €
TENNIS DE TABLE DE TREMBLAY SEVRAN VILLEPINTE	16 000 €
SPORT PLAISIR 93 (Participation au dispositif du Parc de la Poudrerie pour l'animation Activ' Eté de juillet à août)	25 000 €
VILLEPINTE HANDBALL CLUB	45 000 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220405-2022-039-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022

ARTICLE 2 : De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 05 avril 2022

Le Maire,
1ère Vice-Présidente déléguée à l'Aménagement
du Territoire Paris Terres d'Envol

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220405-2022-039-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA PROMOTION DU TERRITOIRE ET DES SOLIDARITÉS
DIRECTION DU PROTOCOLE ET DES RELATIONS PUBLIQUES
SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET COOPERATION DECENTRALISEE

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2022-039

Conseil Municipal du 05 avril 2022

RAPPORTEUR : Monsieur XOSANAVONGSA

OBJET : II - VIE ASSOCIATIVE ET COOPERATION DECENTRALISEE
1- Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et organismes d'intérêt général pour l'exercice 2022.

La Commune de Villepinte souhaite poursuivre son soutien aux associations et organismes tant en terme de moyens matériels qu'en terme d'attribution de subventions.

CONCLUSION

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante que les subventions de fonctionnement suivantes soient allouées aux représentants du Groupement, Œuvre, ou Association désignés ci-dessous :

Associations culturelles – Loisirs

ACBNE	855 €
AFSL (Association Féminine de Sport et de Loisirs)	2 610 €
ALV (Association Lao de Villepinte)	2 200 €
AMH (Association Music'Handicap)	4 465 €
APPROUV	500 €
ASDS (Association Self Défense pour les Seniors)	2 500 €
AUX PETITS PAS	855 €
CARAIBEAN SHOW	2 000 €
CCMV (Centre Culturel Moderne de Villepinte)	10 000 €
DANS LA MAISON	3 000 €
LEYANNA DELISS'	2 000 €
LES PETITS CHANTEURS DE VILLEPINTE	1 880 €
NOS PETITS PASSAGES	500 €
ULRPA (Union Locale des Retraités et Personnes Agées)	1 330 €
UNITYX	2 700 €
VILLEPINTE POKER ASSOCIATION	1 000 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220405-2022-039-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022

Associations Solidarités et santé

ACUT (Association Courage Ulysse Tonye)	950 €
AMICALE CNL FONTAINE MALLET	800 €
CHATIA	3 000 €
DROIT2VANT	500 €
RESTOS DU CŒUR	2 000 €
SECOURS CATHOLIQUE	1 400 €
SECOURS POPULAIRE	1 400 €
VOIR ENSEMBLE	500 €
SOURIRE ENSEMBLE	500 €
S'UNIR POUR UN SOURIRE	500 €

Associations Solidarité internationales

ACV (Association Cambodgienne de Villepinte)	750 €
DJIDODO LA PATIENCE	600 €
LE RELAIS EDUCATIF	800 €
SOLIDARITE DJEDIGUI-KASSE	500 €

Associations d'Education

GRECEL (Groupe de Recherche et d'Etude pour la Conquête de l'Ecriture et de la Lecture)	1 200 €
UNION LOCALE FCPE	800 €
UNION VILLEPINTOISE DE MICRO INFORMATIQUE	800 €
PREVENTION ROUTIERE	300 €

Associations de Citoyenneté

ARAC (Association Républicaine des Anciens Combattants)	700 €
UNC (Union Nationale des Combattants)	800 €

Associations sous convention

AIDE A DOMICILE	43 000 €
CEPV	210 000 €
ENSEMBLE VILLE ET MUSIQUE DU MONDE	5 000 €
ISSUE DE SECOURS	20 000 €
MISSION LOCALE	70 000 €
SOS VICTIME	8 700 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220405-2022-039-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022

Lignes à part

ASSOCIATION DES DIRECTEURS GENERAUX DES COLLECTIVITES	200 €

Coopératives primaires

LANGEVIN	1 254 €
MARIE LAURENCIN	647 €
SAINT EXUPERY	726 €
VICTOR HUGO I	1 033 €
VICTOR HUGO II	380 €
PASTEUR	1 003 €
CHARLES DE GAULLE	1 304 €
CHARLES PEGUY	733 €
LUCIE AUBRAC	637 €
JEAN MOULIN	726 €
VERT GALANT 1	861 €
VERT GALANT2	970 €
PEPINIERE	330 €

Coopératives Maternelles

WALLON	396 €
LANGEVIN	231 €
MARIE LAURENCIN	333 €
SAINT EXUPERY	416 €
VICTOR HUGO	947 €
PASTEUR	729 €
CHARLEMAGNE	419 €
LES MERISIERS	472 €
FONTAINE MALLET	904 €
VERT GALANT	1 016 €
PEPINIERE	343 €

Associations sportives non conventionnées

ARTISTES FUTSAL	15 000 €
ASSOCIATION PETANQUE DE VILLEPINTE	350 €
ASSOCIATION PETANQUE HAIE BERTRAND	850 €
ASSOCIATION SPORTIVE POLYVALENTE ET PHYSIQUE DE VILLEPINTE	800 €
BOXING CLUB DE VILLEPINTE	3 500 €
CLUB DE RANDONNEE VILLEPINTE	700 €
CLUB DE YOGA VILLEPINTOIS	500 €
CLUB SPORTIF DE CYCLOTOURISME DE VILLEPINTE	2 600 €
CLUB SPORTIF DE ROLLER VILLEPINTE	900 €
FOOTBALL FEMININ DE VILLEPINTE	15 000 €
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE DE VILLEPINTE	4 100 €
GYM VOLONTAIRE	3 200 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220405-2022-039-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022

LES PLONGEURS DE CEZEMBRE	2 000 €
SPORT ET LOISIRS DE VILLEPINTE	11 000 €
TERRES DE FRANCE RUGBY	6 000 €
TWIRLING CLUB DE VILLEPINTE	11 000 €
UNION SPORTIVE CULTURELLE ET OLYMPIQUE DE VILLEPINTE	7 000 €
VILLEPINTE CLUB OMNISPORTS ET ARTS MARTIAUX	2 000 €
VILLEPINTE MARATHON ATHLETISME	12 500 €
VILLEPINTE TRIATHLON	1 000 €

Associations sportives conventionnées

*Nota Bene : **Les subventions pour les Associations sportives conventionnées sont des subventions de fonctionnement hors mise à disposition de personnel. Les mises à disposition de personnels feront donc l'objet d'un vote spécifique de subventions en fin d'année civile.*

ACTIVITES NAUTIQUES DE VILLEPINTE**	73 200 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE VILLEPINTE**	26 000 €
BASKET CLUB DE VILLEPINTE	25 000 €
CERCLE D'ECHECS DE VILLEPINTE	18 000 €
CLUB SPORTIF DE VILLEPINTE GYMNASTIQUE	81 000 €
DIABLES ROUGES	35 000 €
FAUCON GYM BOXING**	13 000 €
FOOTBALL CLUB DE VILLEPINTE	50 000 €
KARATE CLUB OMNISPORTS DE VILLEPINTE	99 000 €
LES FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE**	55 000 €
TENNIS DE TABLE DE TREMBLAY SEVRAN VILLEPINTE	16 000 €
SPORT PLAISIR 93 (Participation au dispositif du Parc de la Poudrerie pour l'animation Activ' Eté de juillet à août)	25 000 €
VILLEPINTE HANDBALL CLUB	45 000 €

Avis de la Commission Politique de la Ville, Vie associative et citoyenne, Coopération Internationale du 22 mars 2022,
Avis du Bureau Municipal du 23 mars 2022,